



Rapport sur le développement durable 2025

L'article L2311-1-1 du CGCT précise que pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est établi pour la cinquième année et, au regard des spécificités du SIEA, il est proposé en annexe 1 du présent rapport d'orientations budgétaires 2025 et fera l'objet d'une délibération distincte.

Introduction :

En sa qualité de Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'E-communication de l'Ain, depuis 75 ans, le SIEA est au cœur des problématiques de ce que l'on appelle depuis 15 ou 20 ans le développement durable : électrification, achats groupés d'énergie, éclairage public, production photovoltaïque, aménagement du territoire, fibre, IRVE... Le SIEA se veut même fer de lance de la transition énergétique sur le département de l'Ain à travers ses compétences historiques, de nouveaux chantiers et avec la SEM les Énergies de l'Ain (LEA).

Le développement durable est au cœur des préoccupations des politiques que le syndicat conduit pour les communes Aindinoises (I). Il est aussi une préoccupation majeure dans le fonctionnement interne des services (II).

I-Le développement durable au cœur des préoccupations des politiques que conduit le SIEA pour les communes Aindinoises.

Le développement durable et la transition énergétique sont au cœur des préoccupations du SIEA dans l'ensemble de ses compétences et également dans le cadre de la globalité de ses marchés publics. Quelques exemples :

Électrification Rurale :

- Renforcement, extension, modernisation des réseaux avec des normes nouvelles.
- Effacement et mise en souterrain des réseaux, à la fois pour l'aspect esthétique, l'impact visuel et environnemental du réseau mais aussi sa durabilité face aux intempéries et incidents notamment.

Eclairage Public :

- Renforcement, extension, modernisation des réseaux avec des normes nouvelles.
- Passage en LED des éclairages pour une consommation moins énergivore.
- Un ensemble de prestations de services sur la gestion et les usages de l'éclairage public (utilisation moins énergivore, usage plus raisonné, gestion des horaires d'éclairage au plus juste, extinctions localisées une partie de la nuit...

Système d'Information Géographique :

- Il s'agit notamment de numériser et digitaliser l'ensemble des documents papiers (cadastre, PLU, plans...) pour les rendre plus durables et offrir une interopérabilité et des interactions entre les informations ce qui représente également un gain de temps non négligeable.
- Permettre notamment aux communes de gérer les autorisations d'urbanisme de manière complètement dématérialisée afin de passer au « zéro papier » et être en conformité avec la réglementation qui a évolué récemment, c'est aussi la gestion des cimetières.
- Le SIG facilite aussi une gestion plus durable des réseaux. Il doit permettre de relever, repérer et visualiser chacun d'eux, ce qui permet de mieux gérer, d'anticiper les situations avant travaux et ainsi d'éviter des incidents, de limiter le nombre des déplacements et des interventions en ayant une parfaite connaissance des réseaux.

Gaz :

- Accompagnement des communes pour leurs concessions.
- Etudes en vue de la modernisation du réseau et dans l'avenir, favoriser les unités de méthanisation qui permettent de produire un gaz vert au plus près des consommateurs finaux.

Production et maîtrise de l'énergie :

- Aide à la maîtrise et à l'optimisation des consommations et des dépenses liées.
- Mission de conseil et d'assistance des collectivités publiques dans le secteur de la maîtrise de l'énergie et de l'usage des énergies renouvelables.
- Prestations en matière de certificats d'économies d'énergie (CEE) relatifs aux travaux de rénovation énergétique et la vente des certificats.
- Conseil en Energie Partagée (CEP), économies de flux sur les économies d'énergie des bâtiments communaux.
- Programme ACTEE 2 sur la transition énergétique des bâtiments publics.
- Elaboration des Plan Climat Air Energie Territoriaux.
- Mutualisation des achats et ventes d'énergie. Le premier marché subséquent d'achat groupé d'électricité a commencé à s'appliquer début 2021. D'autres marchés subséquents ont suivi et le SIEA fourni désormais une solution d'achat en électricité ou gaz pour plus de 300 établissements publics du département.
- quelques centrales photovoltaïques en fonctionnement en attendant leur potentielle reprise par la SEM. Participation à la SEM LEA.

Communication électronique :

- Participation à l'aménagement du territoire à travers le déploiement du réseau très haut débit.
- L'exploitation et la maintenance du réseau, la coordination des enfouissements et des dévoiements.
- Le réseau contribue au dynamisme de l'économie en offrant le très haut débit aux entreprises et un service de qualité permettant un gage de compétitivité pour l'ensemble des entreprises du département.
- Le réseau bénéficie aux particuliers et a pu être apprécié lors des confinements Covid-19 de 2020 en facilitant le télétravail, les visio-conférences etc.
- Le réseau fibre permet aussi de réfléchir et de mettre en œuvre l'organisation future du travail : moins de déplacements, le télétravail, les visioconférences, l'échange de gros volumes d'informations en un temps réduit. Il s'agit de limiter l'impact carbone des déplacements et d'offrir à certains une meilleure qualité de vie hors des grandes métropoles. Ainsi le télétravail est un enjeu majeur pour un certain nombre de personnes.

Usages :

Le développement des usages et services du numérique permettra également de mieux gérer les réseaux et réduire leur consommation d'énergie ce qui est un enjeu majeur.

II- Une préoccupation majeure dans le fonctionnement interne des services.

L'engagement global du SIEA pour le développement durable et la transition énergétique concerne également le fonctionnement des services au quotidien.

L'usage du papier :

Le courrier :

Le SIEA reçoit une quantité importante de courrier papier et travaille à réduire ses propres envois au départ du SIEA et de la Régie.

Les photocopies :

En 2020, les imprimantes individuelles ont disparu sauf pour le service comptabilité qui réalise parfois des tirages de documents particuliers ou, les Assemblées, pour les Comités Syndicaux, disposent d'une imprimante portative en cas d'un besoin urgent.

Le SIEA a renouvelé son parc de copieurs.

En 2024, mise en place d'une plateforme serveurs mutualisée (gain d'énergie, optimisation du stockage, davantage de sécurité). Les imprimantes sont programmées par défaut en mode d'impression recto-verso. De plus, en cas d'erreur l'outil papercut permet d'imprimer uniquement le document souhaité.

La digitalisation :

-Le courrier entrant est systématiquement numérisé et diffusé via un logiciel dédié. Le courrier sortant est souvent renvoyé par mail.

-Depuis quelques années, le SIEA n'envoie plus ses convocations que par courriel et les dossiers sont téléchargeables depuis un espace dédié.

-Fin 2020, le SIEA a mis en place le logiciel Eudonet qui progressivement va permettre le suivi des opérations de travaux de manière dématérialisée, de gérer la préparation et la convocation aux assemblées, mais aussi de gérer le suivi des demandes des communes. Le déploiement se poursuit en 2025 et s'améliorera avec le développement des usages pour les communes.

Les véhicules :

-Le SIEA dispose d'une flotte de 15 véhicules. Les derniers achetés sont tous hybrides, marquant ainsi l'engagement du SIEA vers des déplacements davantage propres.

Autres aspects :

-Comme les particuliers, le SIEA procède également au tri sélectif dans ses poubelles et dispose d'une carte de déchetterie.

-Le SIEA a souscrit un contrat avec SUEZ pour le tri et le recyclage du papier. Chaque agent dispose d'une caisse pour déposer ses papiers et celles-ci sont vidées dans un bac ad hoc de 500 L situé dans le local reprographie du 1^{er} étage. Chaque semaine, SUEZ collecte le papier avec un camion spécifique.

-Ces dernières années, le SIEA achète dans la mesure du possible des fournitures et goodies en matières recyclées. Les agents et invités disposent de gobelets et mugs réutilisables.

-Le syndicat a su mettre en place le télétravail adapté et les discussions ont abouti à un accord d'entreprise sur le sujet.

-Le SIEA est équipé d'outils de visio et téléconférences qui se sont révélés très utiles pendant le confinement et dont l'usage au quotidien s'est développé pour éviter les déplacements et limiter l'empreinte carbone de la structure. Lorsque cela est possible les AG peuvent se tenir en partie ou intégralement en visio.

-Le SIEA permet à l'ensemble du personnel de bénéficier du forfait mobilités durables mis en œuvre par ses soins. Ce forfait a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

L'employeur prend en charge tout ou partie des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- À vélo ou à vélo à assistance électrique personnel, ou en engin personnel motorisé non thermique ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- En utilisant les services de mobilité partagée suivants :
 - les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules non thermiques, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique ;
 - les services d'autopartage de véhicules à faibles ou très faibles émissions.

Son montant est de :

- 100 € lorsque l'utilisation est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque l'utilisation est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 jours.

Les consommations électriques :

En 2017/2018, le SIEA a remplacé les éclairages du siège et du POP (siège de la Régie) par des LED et l'ensemble des interrupteurs des parties communes a été remplacé par des détecteurs de présence. Les économies d'énergie et financières ont été importantes. Sur les années 2022-2024, le SIEA a remplacé une partie des équipements de climatisation et chauffage et poursuivra cette action en 2025 afin que les températures et consommations restent maîtrisées, le matériel ancien consommant beaucoup plus d'énergie pour une efficacité moindre que celui installé.

Les marchés publics :

Le SIEA passe chaque année un nombre considérable de marchés publics. Le syndicat souhaite intégrer de plus en plus de clauses environnementales dans ses cahiers des charges afin de favoriser le développement durable. On peut noter les principaux exemples :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel : fourniture d'une part en biométhane avec précision de la provenance France ou UE.

-Travaux d'électrification, de déploiements et raccordements fibre mais aussi maintenance : le titulaire doit offrir une traçabilité maximale des déchets et des matériaux de déconstruction notamment. Il ne doit en aucun cas les mélanger et doit favoriser le emploi ou avoir une filière de recyclage et préciser le mode de transport. Il doit assurer une traçabilité totale des déchets, concassage des poteaux béton, gestion des déplacements optimisée...

-Fourniture d'électricité (achat groupé) : lot 2 : fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison Bâtiment C5 et C4/C2, distribués par enedis et appartenant aux membres du groupement de commandes, avec une énergie à haute valeur environnementale certifiée par des garanties d'origine premium.

Le titulaire du marché subséquent apporte la preuve par tout moyen de son choix qui puisse être vérifié par le pouvoir adjudicateur, que l'électricité vendue dans le cadre du présent marché a été achetée de gré à gré ou produite en propre par une source d'énergie renouvelable.